membres qui ont exprimé une pareille opinion. Je pense que quand bien même le projet scrait, comme on le dit, connu d'une partie du peuple de ce pays, ce ne serait pas une raison pour en précipiter ainsi l'adoption; car le plan intéresse également le pays en général, et il ne suffit pas qu'il soit acceptable à une certaine partie des habitants de ce pays, mais bien à la grande masse du peuple. D'ailleurs, si les assemblées qui ont dejà eu licu dans le Bas-Canada au sujet de la confédération peuvent servir à faire connaître l'opinion populaire relativement à cette question, au moins dans cette section de la province, on peut dire sans crainte qu'elle a été universellement condamnée dans 15 comtés. Oserait-on prétendre que le Bas-Canada ne saurait compter dans la confédération, et que le Haut-Canada scul a droit de faire entendre sa voix ? que son approbation ou désapprobation du projet peut seule entraîner l'adoption ou le rejet de ce même projet? Assurément, je ne pense pas qu'on ose jamais émettre une telle prétention. Je ne connais qu'un seul comté dans le Bas-Canada qui ait autorisé son mandataire à voter comme bon lui semblerait sur le projet en question. Je crois donc pouvoir dire que la raison qui incite le gouvernement à faire adopter cette mesure sans en soumettre tous les détails, c'est qu'il craint que ces détails ne soient connus du peuple, qui ne pourrait faire autrement sans doute que de ses rejeter. Après lui avoir montré la confederation sous les dehors les plus brillants, il craint de la lui laisser voir sous son véritable jour et telle qu'on veut la lui imposer. J'ai déjà dit que dans tout le Bas-Canada il ne s'était trouvé qu'un seul comté qui avait laissé à son représentant le privilège de voter suivant son jugement sur la mesure actuelle Dans tous les autres comtés où le peuple a été appelé à se prononcer, le projet de confederation a été formellement condamné.

L'Hon. M. GUEVREMONT—Plusieurs comtés se sont prononcés en faveur du projet, le comté de Vaudreuil entre autres.

L'Hon. M. OLIVIER—Je ne sache pas que le comté de Vaudreuil ait voté en faveur de la confédération. L'hon. député de Saurel a aussi mentionné le comté de Richelieu comme l'un de ceux qui u'avaient pas rejeté le projet de confédération.

L'HON. M. GUEVREMONT—L'assemblée en question n'a pas condamné la confédération: elle s'est simplement prononcée en faveur de certaines résolutions qui lui ont

été soumises, lesquelles demandaient que le peuple fût consulté sur le changement cons-

titutionnel projeté.

L'Hon. M. OLIVIER-Il est bien vrai que le conté de Richelieu n'a pas condamné les détails de la mesure, et cela pour une raison bien simple : c'est que le gouvernement ne les a jamais laissés connaître et qu'il persiste encore, à cette heure, à les laisser ignorer au pays Mais l'hon, membre admet que le comté de Richelieu a chargé son mandataire de demander un appel au peuple. Dire que le Bas-Canada est favorable au projet de confédération, c'est avancer une chose que les assemblées populaires qui ont eu lieu depuis un mois ou deux démentent de la manière la plus formelle. Je sais à quoi m'en tenir sur l'expression de l'opinion publique dans le district de Montréal; quant au district de Québec, les hon. membres qui représentent ses différentes divisions voudront bien me dire s'il y a eu ou non des assemblées en faveur de la confédération. En attendant qu'on me démontre que le projet y a été approuvé, je me permettrai de penser que le district de Québec, de même que celui de Montréal, n'approuve pas la confédération projetée. Je ne veux pas dire que le pays entier est contre toute idée de confédération, mais je maintiens qu'il ne saurait être en faveur d'un projet dont il ne connaît pas les détails et dont l'ensemble ne lui est pas connu. Le moyen le plus efficace de pourvoir à la défense d'un peuple et d'un pays, c'est que le peuple soit attaché à la constitution du pays; vouloir lui imposer une constitution, c'est tout simplement le pousser vors l'auarchie. Or, nous sommes déjà assez entourés de périls pour ne pas aggraver davantage notre posi-Faites en sorte que le peuple aime sa constitution, et vous pouvez être assurés qu'il saura la défendre quand elle sera menacée. Mais ce n'est certainement pas en procédant comme vous le faites que vous arriverez à ce résultat. La raison donnée par l'hon, commissaire des terres de la couronne pour presser la mesure ne me parait pas suffisante. Nous ne sommes pas ici pour plaire aux provinces maritimes ou pour législater dans leur intérêt, mais nous sommes ici pour sauvegarder les droits de nos concitoyens: nous ne sommes pas venus ici avec l'idée précouçue d'emplicher tout projet d'union; nous sommes tous intéressés à la prospérité et à la grandeur de notre pays. La dernière fois que j'si eu l'honneur d'adresser